

# LABELLE.

IMPRIMERIE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR  
**JEROME BAYON.**  
 N° 231 (MARTIN) 4 JANVIER 1832.

## INTERIEUR.

**NOUVELLES-ORLÉANS, 4 janvier.**  
 La longue lettre du gouverneur sur les deux chambres de la législature, que nous avons ci-après, nous prive de pouvoir y ajouter beaucoup d'autres matières politiques; mais nous documentons d'un trop haut intérêt pour les négliger la publication.  
 —L'élection d'un représentant pour la paroisse d'Orléans, en remplacement de M. Clairborne, doit être close aujourd'hui; depuis midi jusqu'à hier soir, il y a eu 863 votes déposés dans l'urne du scrutin. On ne prévoit pas encore en faveur de quel candidat tournera la chance.

## LEGISLATURE D'ÉTAT.

**Séance du 3 janvier 1832.**  
 La chambre étant organisée reçoit un message du Sénat par lequel il l'informe qu'il est en quai, qu'il l'a pour son président M. Ch. Derbigny, et pour son secrétaire M. Horace David.  
 Le Sénat demande le concours de la chambre à la résolution tendant à nommer un comité réuni de deux membres du Sénat et de deux membres de la chambre, pour aller informer le gouverneur que l'assemblée est prête à entrer en travail. — M. H. H. et Justin Bossier, du Sénat, sont nommés de ce comité.  
 Sur motion de M. Voorhies, le blanc est rempli par le nombre trois et la résolution adoptée. L'orateur nomme de ce comité, pour la chambre, M. Voorhies, Nichols et LeCompte.  
 M. Voorhies, rapporteur, informe la chambre que le comité dont il fait partie a rempli sa mission, et que le gouverneur lui a dit qu'il n'aurait pas de jour son message aux deux chambres, par écrit.  
 M. Ducros propose de nommer un comité. Cette motion étant adoptée, M. Motel est élu.  
 Le message du gouverneur est reçu. (Nous le donnons tout au long dans notre feuille de ce jour.)  
 M. Saunders donne avis qu'il a à un quinzaine de jours introduira un bill pour incorporer la Compagnie du Rail-Road de la Louisiane Orientale.  
 M. Porter propose l'impression du message.  
 M. Voorhies introduit une résolution tendant à ce que des deux chambres se réunissent aujourd'hui (4 janvier), à l'effet de nommer un imprimeur d'Etat; il demande la disposition des règles, afin qu'un s'occupe immédiatement de cette question.  
 Une motion incidente de M. Nichols, relative à la manière de confier les travaux d'impression, est écartée comme n'étant pas à l'ordre.  
 M. Mazarin demande l'ajournement — ce qui est motion est par elle-même écartée.  
 La disposition demandée par M. Voorhies est alors mise aux voix et rejetée.  
 M. Voorhies introduit une résolution relative à l'impression d'Etat, et demande que la chambre se dispense de ses règles pour s'en occuper immédiatement — cette demande est écartée.  
 M. Porter introduit une résolution tendant à augmenter le nombre des membres des commissions les plus importantes de la chambre — adoptée.  
 Deux ou trois membres donnent avis qu'ils présenteront certaines mesures; mais nous ne pouvons saisir leurs paroles.  
 La chambre s'ajourne à aujourd'hui à 10 heures.

## MESSAGE DU GOUVERNEUR.

**Citoyens du Sénat et de la Chambre des Représentants,**  
 En soumettant à votre considération, à l'ouverture de vos travaux annuels, un exposé de mes affaires sur lesquelles il me semble l'intérêt public d'appeler votre attention, je voudrais pouvoir ne vous offrir que des félicitations sur la situation prospère de l'Etat, mais je regrette d'avoir à vous annoncer que la sécheresse inaccoutumée qui s'est fait sentir à la fin du printemps dernier, jointe aux deux ouragans et aux froûds extraordinaires que nous avons éprouvés, ont diminué considérablement les produits de nos terres. Cependant si nous ne nous voyons pas dans l'ordre des choses humaines d'espérer un mélange, les avantages que nous devons à l'excellence des institutions qui nous régissent, sont faits pour offrir bien des motifs de consolation. L'ordre et la tranquillité continuent à régner parmi nos concitoyens; notre commerce s'accroît tous les jours davantage; nos villes ont été pendant l'année qui vient de s'écouler à l'abri des maladies contagieuses, ce qui est un grand avantage, et les fruits de nos travaux ont été abondants, mais il est ordinairement, nous avons néanmoins lieu d'espérer qu'ils suffiront pour que l'agriculture puisse, sans faire de sacrifices, répondre à tous ses engagements.  
 Le génie momentané qui éprouve probablement cette branche si essentielle de notre industrie, rendra encore plus salutaire la loi que nous avez adoptée à votre dernière session, pour limiter l'importation des esclaves. La plupart des États du Sud et de l'Ouest prennent maintenant des mesures pour en défendre aussi l'introduction; mais nous nous serions en vain efforcés de nous défendre d'un nombre infini d'esclaves dans la vente ne pourrions affecter sans forcer nos agriculteurs à contracter des engagements qui deviendraient peut-être la source d'embarras permanents dans le pays.  
 Cette loi, cependant, pour produire tout le bien dont elle est susceptible, aurait besoin de quelques amendements. Les esclaves introduits par convention à ces dispositions ont droit à leur liberté, et le Gouverneur est investi de pleins pouvoirs pour les faire transporter hors des limites de l'Etat; il est indispensable pour mettre la main à l'exécution de cette loi que les autorités locales soient autorisées à faire faire à ces esclaves, à leur arrivée, les mêmes diligences nécessaires à l'exécution de ces esclaves. La section qui permet aux citoyens de l'Etat d'y introduire des esclaves pour leur propre usage, devrait aussi être amendée, de manière à mettre ceux qui voudraient se livrer à l'achat de ces esclaves, à l'abri de la fraude, au moyen de procurations obtenues de nos juges, ou de nos représentants élus.  
 La loi par laquelle le Gouverneur a été autorisé à armer, dans certaines circonstances, une compagnie de volontaires, n'a pas encore été mise à l'exécution, par l'impossibilité où je me suis trouvé de me procurer dans l'Etat les armes convenables. Les mesures nécessaires ont cependant été prises pour passer à ces manufactures du Nord des contrats pour les faire fabriquer, et des ordres ont été adressés à tous les propriétaires de brigade pour leur demander sur la situation et l'armement des compagnies volontaires des divers paroisses des renseignements qui permettront d'effectuer la distribution des armes immédiatement après leur arrivée.  
 Assiduité de ces mesures s'accroît, et les améliorations qui ont été dernièrement faites à l'administration du gouvernement général, seront d'une grande utilité aux compagnies qui paraîtront en votre prochain session.  
 Conformément à une résolution de la Chambre des Représentants, j'ai cherché à ne prouver que la situation de nos écoles primaires et sur les meilleurs systèmes d'éducation adoptés dans les autres États de l'Union; les informations recueillies pour vous me paraissent mériter de votre attention, et sont donc insérées dans ce rapport.  
 Nous avons aussi eu l'honneur de recevoir de vos paroisses, sous la forme de lettres, de nombreux renseignements sur la situation de nos écoles primaires et sur les meilleurs systèmes d'éducation adoptés dans les autres États de l'Union; les informations recueillies pour vous me paraissent mériter de votre attention, et sont donc insérées dans ce rapport.  
 Nous avons aussi eu l'honneur de recevoir de vos paroisses, sous la forme de lettres, de nombreux renseignements sur la situation de nos écoles primaires et sur les meilleurs systèmes d'éducation adoptés dans les autres États de l'Union; les informations recueillies pour vous me paraissent mériter de votre attention, et sont donc insérées dans ce rapport.

Je tiens à dire, à l'ouverture de vos travaux annuels, un exposé de mes affaires sur lesquelles il me semble l'intérêt public d'appeler votre attention, je voudrais pouvoir ne vous offrir que des félicitations sur la situation prospère de l'Etat, mais je regrette d'avoir à vous annoncer que la sécheresse inaccoutumée qui s'est fait sentir à la fin du printemps dernier, jointe aux deux ouragans et aux froûds extraordinaires que nous avons éprouvés, ont diminué considérablement les produits de nos terres. Cependant si nous ne nous voyons pas dans l'ordre des choses humaines d'espérer un mélange, les avantages que nous devons à l'excellence des institutions qui nous régissent, sont faits pour offrir bien des motifs de consolation. L'ordre et la tranquillité continuent à régner parmi nos concitoyens; notre commerce s'accroît tous les jours davantage; nos villes ont été pendant l'année qui vient de s'écouler à l'abri des maladies contagieuses, ce qui est un grand avantage, et les fruits de nos travaux ont été abondants, mais il est ordinairement, nous avons néanmoins lieu d'espérer qu'ils suffiront pour que l'agriculture puisse, sans faire de sacrifices, répondre à tous ses engagements.  
 Le génie momentané qui éprouve probablement cette branche si essentielle de notre industrie, rendra encore plus salutaire la loi que nous avez adoptée à votre dernière session, pour limiter l'importation des esclaves. La plupart des États du Sud et de l'Ouest prennent maintenant des mesures pour en défendre aussi l'introduction; mais nous nous serions en vain efforcés de nous défendre d'un nombre infini d'esclaves dans la vente ne pourrions affecter sans forcer nos agriculteurs à contracter des engagements qui deviendraient peut-être la source d'embarras permanents dans le pays.  
 Cette loi, cependant, pour produire tout le bien dont elle est susceptible, aurait besoin de quelques amendements. Les esclaves introduits par convention à ces dispositions ont droit à leur liberté, et le Gouverneur est investi de pleins pouvoirs pour les faire transporter hors des limites de l'Etat; il est indispensable pour mettre la main à l'exécution de cette loi que les autorités locales soient autorisées à faire faire à ces esclaves, à leur arrivée, les mêmes diligences nécessaires à l'exécution de ces esclaves. La section qui permet aux citoyens de l'Etat d'y introduire des esclaves pour leur propre usage, devrait aussi être amendée, de manière à mettre ceux qui voudraient se livrer à l'achat de ces esclaves, à l'abri de la fraude, au moyen de procurations obtenues de nos juges, ou de nos représentants élus.  
 La loi par laquelle le Gouverneur a été autorisé à armer, dans certaines circonstances, une compagnie de volontaires, n'a pas encore été mise à l'exécution, par l'impossibilité où je me suis trouvé de me procurer dans l'Etat les armes convenables. Les mesures nécessaires ont cependant été prises pour passer à ces manufactures du Nord des contrats pour les faire fabriquer, et des ordres ont été adressés à tous les propriétaires de brigade pour leur demander sur la situation et l'armement des compagnies volontaires des divers paroisses des renseignements qui permettront d'effectuer la distribution des armes immédiatement après leur arrivée.  
 Assiduité de ces mesures s'accroît, et les améliorations qui ont été dernièrement faites à l'administration du gouvernement général, seront d'une grande utilité aux compagnies qui paraîtront en votre prochain session.  
 Conformément à une résolution de la Chambre des Représentants, j'ai cherché à ne prouver que la situation de nos écoles primaires et sur les meilleurs systèmes d'éducation adoptés dans les autres États de l'Union; les informations recueillies pour vous me paraissent mériter de votre attention, et sont donc insérées dans ce rapport.  
 Nous avons aussi eu l'honneur de recevoir de vos paroisses, sous la forme de lettres, de nombreux renseignements sur la situation de nos écoles primaires et sur les meilleurs systèmes d'éducation adoptés dans les autres États de l'Union; les informations recueillies pour vous me paraissent mériter de votre attention, et sont donc insérées dans ce rapport.

Je tiens à dire, à l'ouverture de vos travaux annuels, un exposé de mes affaires sur lesquelles il me semble l'intérêt public d'appeler votre attention, je voudrais pouvoir ne vous offrir que des félicitations sur la situation prospère de l'Etat, mais je regrette d'avoir à vous annoncer que la sécheresse inaccoutumée qui s'est fait sentir à la fin du printemps dernier, jointe aux deux ouragans et aux froûds extraordinaires que nous avons éprouvés, ont diminué considérablement les produits de nos terres. Cependant si nous ne nous voyons pas dans l'ordre des choses humaines d'espérer un mélange, les avantages que nous devons à l'excellence des institutions qui nous régissent, sont faits pour offrir bien des motifs de consolation. L'ordre et la tranquillité continuent à régner parmi nos concitoyens; notre commerce s'accroît tous les jours davantage; nos villes ont été pendant l'année qui vient de s'écouler à l'abri des maladies contagieuses, ce qui est un grand avantage, et les fruits de nos travaux ont été abondants, mais il est ordinairement, nous avons néanmoins lieu d'espérer qu'ils suffiront pour que l'agriculture puisse, sans faire de sacrifices, répondre à tous ses engagements.  
 Le génie momentané qui éprouve probablement cette branche si essentielle de notre industrie, rendra encore plus salutaire la loi que nous avez adoptée à votre dernière session, pour limiter l'importation des esclaves. La plupart des États du Sud et de l'Ouest prennent maintenant des mesures pour en défendre aussi l'introduction; mais nous nous serions en vain efforcés de nous défendre d'un nombre infini d'esclaves dans la vente ne pourrions affecter sans forcer nos agriculteurs à contracter des engagements qui deviendraient peut-être la source d'embarras permanents dans le pays.  
 Cette loi, cependant, pour produire tout le bien dont elle est susceptible, aurait besoin de quelques amendements. Les esclaves introduits par convention à ces dispositions ont droit à leur liberté, et le Gouverneur est investi de pleins pouvoirs pour les faire transporter hors des limites de l'Etat; il est indispensable pour mettre la main à l'exécution de cette loi que les autorités locales soient autorisées à faire faire à ces esclaves, à leur arrivée, les mêmes diligences nécessaires à l'exécution de ces esclaves. La section qui permet aux citoyens de l'Etat d'y introduire des esclaves pour leur propre usage, devrait aussi être amendée, de manière à mettre ceux qui voudraient se livrer à l'achat de ces esclaves, à l'abri de la fraude, au moyen de procurations obtenues de nos juges, ou de nos représentants élus.  
 La loi par laquelle le Gouverneur a été autorisé à armer, dans certaines circonstances, une compagnie de volontaires, n'a pas encore été mise à l'exécution, par l'impossibilité où je me suis trouvé de me procurer dans l'Etat les armes convenables. Les mesures nécessaires ont cependant été prises pour passer à ces manufactures du Nord des contrats pour les faire fabriquer, et des ordres ont été adressés à tous les propriétaires de brigade pour leur demander sur la situation et l'armement des compagnies volontaires des divers paroisses des renseignements qui permettront d'effectuer la distribution des armes immédiatement après leur arrivée.  
 Assiduité de ces mesures s'accroît, et les améliorations qui ont été dernièrement faites à l'administration du gouvernement général, seront d'une grande utilité aux compagnies qui paraîtront en votre prochain session.  
 Conformément à une résolution de la Chambre des Représentants, j'ai cherché à ne prouver que la situation de nos écoles primaires et sur les meilleurs systèmes d'éducation adoptés dans les autres États de l'Union; les informations recueillies pour vous me paraissent mériter de votre attention, et sont donc insérées dans ce rapport.  
 Nous avons aussi eu l'honneur de recevoir de vos paroisses, sous la forme de lettres, de nombreux renseignements sur la situation de nos écoles primaires et sur les meilleurs systèmes d'éducation adoptés dans les autres États de l'Union; les informations recueillies pour vous me paraissent mériter de votre attention, et sont donc insérées dans ce rapport.

**Le Nouveau POURCEAUGNAC.**  
 Folle-Vaudeville en un acte, précédé de LA MAIRIAINE.  
**LA SOMNAMBULE.**  
 Air com des rues d'Orléans et Bourbon.  
**GRAND BAL-PARE.**  
 MASQUE.  
**Grande Menagerie.**  
**DEUX SPECTACLES REUNIS.**  
**POUR MANCHESTER.**  
**POUR LA HAVANE.**  
**POUR LIVERPOOL.**  
**POUR LA MOBILE.**  
**POUR LES GARDES D'ORLEANS.**  
**CHASSEURS D'ORLEANS.**  
**POUR LA MARINE.**

**VENTES A L'ENCA.**  
**PAR T. MOSSY.**  
**PAR J. ISAAC L. MCDON.**  
**PAR J. CARPENTIER & CO.**  
**PAR T. MOSSY.**  
**PAR T. MOSSY.**  
**PAR F. DUTILLET.**  
**PAR F. DUTILLET.**  
**PAR F. DUTILLET.**